

# Information aux membres

## Recommandations en relation avec le nouveau Coronavirus

### Recommandations générales

Depuis janvier, le nouveau Coronavirus 2019-nCoV est en circulation. Le virus est transmis par microgouttelettes sur les muqueuses de la bouche, du nez ou des yeux. Les principales règles de comportement pour éviter le risque d'infection sont :

- Se laver régulièrement les mains avec du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains
- Eternuer et tousser dans le creux du coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Appeler un médecin lors d'apparition de symptômes similaires à ceux de la grippe et rester à la maison. Informer son employeur.

### Recommandations avec les livraisons de marchandises provenant de régions touchées

Dans l'état actuel de connaissance, le virus montre une faible stabilité environnementale (survie sans hôte). La transmission d'une infection par les denrées alimentaires ou par d'autres marchandises provenant des zones concernées est fortement improbable.

Il est recommandé d'appliquer les mesures habituelles d'hygiène en relation avec les denrées alimentaires comme se laver les mains et préparer de manière appropriée les denrées alimentaires.

### Recommandations lors de contacts avec des personnes externes

Dans les régions européennes actuellement concernées, en particulier le Nord de l'Italie, les personnes susceptibles d'être contaminées continuent d'être isolées et contrôlées. Une propagation de l'infection est néanmoins possible par le trafic des marchandises et des personnes. L'Office fédéral de la santé publique recommande d'appliquer les mesures suivantes pour les collaborateurs qui sont régulièrement en contact avec des personnes externes :

- Se laver régulièrement les mains ou se désinfecter, en particulier après contact avec des personnes externes
- Eviter de se serrer la main
- Installer des stations de désinfection dans les endroits de réception des marchandises et dans les entrées en indiquant de les utiliser
- Garder une distance (au moins 2 m) avec les personnes présentant des symptômes similaires à ceux de la grippe ou ayant des troubles respiratoires aigus. Les prier de consulter un médecin
- Réduire au minimum le séjour de personnes extérieures à l'entreprise
- Les chauffeurs et les livreurs doivent attendre à l'extérieur du bâtiment, par exemple dans la cabine de conduite

Le port d'un masque de protection est seulement utile avec un degré de protection adéquat. Il faut également régulièrement le changer et le positionner correctement. De plus, il n'y a pas de consigne officielle pour porter un masque.

Pour d'autres questions, nous vous renvoyons à la Hotline de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) :

---

*Infoline OFSP (tous les jours de 8h à 18h): +41 58 463 00 00*

---

*Vous trouvez des informations supplémentaires sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) :*  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)